



SERVICE **ENFANCE**

PROJET EDUCATIF 2023

Accueil collectif de Mineurs 11-15 ans

Mairie de Moissac

SOMMAIRE

I.	<u>LE TERRITOIRE :</u>	p 3
	1. La communauté des communes	p 3
	2. Moissac	p 3
	a) La démographie	p 3
	b) L'enseignement	p 3
	c) L'économie	p 3
	3. La création de l'accueil	p 4
II.	<u>LE PROJET EDUCATIF :</u>	p 4
	1. Définition et cadre juridique	p 4
	2. Les objectifs du PEDT	p 4
	3. Les objectifs éducatifs de l'accueil de mineurs adolescents	p 4
	4. Les engagements du service	p 6
	5. Les partenaires	p 6
	6. L'évaluation	p 6
III.	<u>ORGANISATION GENERALE :</u>	p 7
	1. Le fonctionnement administratif	p 7
	a) Les inscriptions	p 7
	b) Le paiement	p 7
	2. Le fonctionnement de l'accueil	p 7
	a) Les horaires d'accueil des mercredis et des vacances scolaires	p 7
	• Les mercredis	p 7
	• Les vacances scolaires	p 7
	b) Les locaux	p 8
	c) Les effectifs	p 8
	• Les mercredis	p 8
	• Les vacances scolaires	p 8
	d) Les équipes	p 8
	• Les mercredis	p 8
	• Les vacances scolaires	p 9
	e) Le transport	p 9
IV.	<u>CONCLUSION :</u>	p 9

I. LE TERRITOIRE :

1. La Communauté de Commune Terres des confluences :

Moissac fait partie de la communauté de communes Terres des confluences qui est née le 1^{er} janvier 2017. C'est le 3^{ème} ensemble intercommunal du département de Tarn et Garonne. Elle compte 22 communes, totalise 42 200 habitants sur 451 km².

2. Moissac :

Moissac est une commune située dans l'ouest du département du Tarn et Garonne en région Occitanie. Sur le plan historique et culturel, la commune est dans le Quercy blanc, correspondant à la partie méridionale du Quercy, devant son nom à ses calcaires lacustres de l'ère Tertiaire.

a) *La démographie :*

En 2022, la commune comptait 13 500 habitants.

b) *L'enseignement :*

- 7 écoles primaires (primaires et élémentaires)
- 2 collèges
- 1 MFR
- 2 lycées

c) *Contexte socio-économie :*

La collectivité a signé un contrat de ville depuis 2015. Deux quartiers politiques de la ville ont été identifiés (quartiers prioritaires du Sarlac et du centre-ville). D'après l'INSEE, (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques) la proportion des 15-64 ans en emploi est de 79,2% (contre 89,4% pour la moyenne des villes) et le taux de chômage est de 20.8% (contre 10.6 % pour la moyenne des villes). La commune compte 40% de couples avec enfants et 15% de familles monoparentales, avec une surreprésentation de femmes seules avec enfants (chiffres INSEE 2019)

Le secteur agricole y est développé, avec notamment le chasselas de Moissac avec une production en 2012 de plus de 4000 tonnes, demeurant ainsi la plus grosse production française de raisin de table. Ce fruit bénéficie de l'appellation d'origine contrôlée.

Aujourd'hui Moissac accroît son secteur touristique. En effet, c'est un passage incontournable du chemin de Saint Jacques de Compostelle GR 65 avec un peu plus de 15 000 pèlerins qui font une halte dans la ville.

3. La création de l'accueil :

La municipalité a souhaité exercer à nouveau la compétence jeunesse qui était confiée à une association depuis plus de vingt ans. Une mission qui incombe au service enfance qui gère le centre de loisirs maternel et élémentaire. Dans cette continuité, le service prendra en charge l'organisation et la gestion des temps périscolaires et extrascolaires des 11-15 ans (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

II. LE PROJET EDUCATIF :

1. Définition et cadre réglementaire :

Il est un engagement vis-à-vis des parents (article R227-26 du code action sociale et des familles) qui confie leurs enfants à l'organisateur et peuvent le confronter à leurs attentes et à leurs propres valeurs. Il s'inscrit dans un contexte social et géographique et prend en compte les ressources locales et les besoins spécifiques du public accueilli. Il doit être mis à jour et validé par l'organisateur à échéance régulière. Il est obligatoirement porté à la connaissance de l'équipe, des parents et du SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports) avant le début de l'accueil.

2. Les objectifs du PEDT :

La collectivité s'est engagée sur une politique éducative de qualité au travers d'un PEDT (Projet Educatif De Territoire). Nous rappelons ci-dessous ses objectifs éducatifs.

Objectif n°1 : Donner aux enfants les moyens de se construire, de se développer et de se structurer.

Objectif n°2 : Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité en structurant une offre éducative globale.

Objectif n°3 : Mieux informer et accompagner les familles sur l'offre des services liés à l'enfance.

3. Les objectifs éducatifs de l'accueil de mineurs adolescents :

Les objectifs du projet éducatif s'inscrivent dans ceux définis par le PEDT.

Objectif n°1 : Favoriser le développement et l'épanouissement personnel

Par la pratique et la découverte d'activités diverses et variées dans les domaines du loisir, de la culture et du sport.

Par l'acquisition ludique de savoirs et de techniques particulières.

Par l'accès à des moyens de communication, d'information et de prévention.

En participant au développement physique et intellectuel des jeunes.

En valorisant l'esprit de solidarité, de citoyenneté et de respect des règles de vie en communauté.

En privilégiant les rencontres et les échanges.

Objectif n°2 : Favoriser la vie en collectivité et l'autonomie

Le service déploie un cadre sécurisé dans lequel l'adolescent développera sa capacité d'initiative et sa prise de responsabilité au sein du groupe.

L'accompagnement des projets des jeunes est privilégié.

Des temps collectifs de convivialité seront privilégiés ; notamment lors des temps du repas.

Objectif n°3 : Respecter l'individualité et la spécificité de chacun

L'organisation des animations, des ateliers et des activités tient compte des capacités de chacun, de leurs aptitudes, de leur maturité physique et psychique.

Les modes de participation aux activités privilégient le volontariat.

La collectivité bénéficie du service AED-AESH (Accueil des Enfants en Difficulté, et Accueil des Enfants en Situation de Handicap) qui apporte toutes ses compétences à l'accueil de ces enfants.

Objectif n°4 : Favoriser la prévention de la délinquance.

Au travers d'objectifs communs qui seront déterminés dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance).

Objectif n°5 : Favoriser l'information et l'accompagnement des familles sur l'offre des services liés à la jeunesse.

Réunions d'informations sur les projets, programmes, séjours et soirées proposés, page Facebook du service, inscriptions au pôle enfance ou par le biais du portail famille.

Objectif n°6 : Permettre aux jeunes de vivre un temps de vacances.

L'organisation des différents temps et le fonctionnement de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) sur la journée permettent aux jeunes de se détendre et de se sentir en vacances.

4. Les engagements du service :

- Recruter des animateurs diplômés.
- Préparer les séjours. Des temps de préparation des séjours sont prévus pour les directeurs et animateurs.
- Garantir un encadrement de qualité pour un accueil bienveillant et sécurisant conformément aux exigences du PEDT.
- Former en interne les équipes d'animation en collaboration avec les directeurs des ACM.
- Prendre en compte les compétences des animateurs pour composer des équipes complémentaires.
- Assurer une continuité et une cohérence éducative entre les différents temps éducatifs (périscolaire et extrascolaire) répondant aux objectifs du PEDT.

5. Les partenaires :

- Harmoniser les pratiques éducatives des divers acteurs intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires.
- Maintenir et développer le partenariat avec les associations sportives, sociales, artistiques et culturelles de la ville.
- Continuer la collaboration avec les différents services municipaux et partenaires institutionnels et dispositifs (CLSPD...)
- Développer les échanges, avec les collègues et diverses associations en lien avec la jeunesse (maison des Ados, PIJ (Point Information Jeunesse)).

6. L'évaluation :

Le projet éducatif sera évalué une fois par an par les différents acteurs. Elle déterminera l'atteinte ou pas des différents objectifs du projet. Dans un second temps, des recommandations seront établies afin d'améliorer la qualité du service.

III. ORGANISATION GENERALE :

1. Le fonctionnement administratif :

a) *Les inscriptions :*

Les inscriptions se déroulent au pôle enfance, 5 rue des Mazels, selon un calendrier défini en début d'année scolaire. Deux inscriptions sont proposées aux familles : une pour les mercredis et une pour les vacances. Lors de cet entretien, les familles remplissent les différents documents administratifs et prennent connaissance des diverses informations sur le déroulement de l'accueil. Des inscriptions via le portail famille seront possibles.

b) *Le paiement :*

Le paiement de la prestation s'effectue lors de l'inscription. Plusieurs types de paiement sont possibles : chèque, espèces, carte bancaire, accès au portail famille. Une grille tarifaire est établie en fonction du quotient familial.

2. Le fonctionnement de l'accueil :

a) *Les horaires d'accueil des mercredis et des vacances scolaires :*

- *Les mercredis :*

De 12h00 à 18h15 (demi-journée avec repas et goûter)

Un transport est mis en place pour récupérer les enfants à la sortie des collèges de la ville.

De 14h00 à 18h15 (demi-journée sans repas mais avec goûter)

Les horaires d'accueil sont les suivants : de 13h45 à 14h00.

Dans les 2 cas, les enfants peuvent être récupérés à partir de 16h30 jusqu'à 18h15.

- *Les vacances scolaires :*

L'accueil débute à 7h30 et se clôture à 18h15. Le centre est fermé pendant les vacances de fin d'année.

Deux possibilités de fréquentation sont possibles :

- journée complète avec repas et goûter.

- demi-journée matin ou après-midi avec ou sans repas et goûter.

Les horaires d'accueil sont les suivants :

- de 7h30 à 9h00
- à 12h00
- de 13h45 à 14h00
- de 16h30 à 18h15.

La collectivité se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture des accueils en fonction des évolutions réglementaires, des sorties et des projets spécifiques.

b) Les locaux :

L'ACM dispose de 2 salles d'activités, d'une cour, de sanitaires, d'un préau, d'un réfectoire.

c) Les effectifs :

- Les mercredis :

L'effectif déclaré est de 36 enfants âgés de 11 à 15 ans. Les enfants sont répartis en deux groupes. Un premier groupe d'adolescents âgés de 11 à 13 ans est constitué, puis un deuxième groupe de jeunes âgés de 14 à 15 ans.

- Les vacances scolaires

L'effectif déclaré est de 36 enfants âgés de 11 à 15 ans. Les enfants sont répartis en deux groupes. Un premier groupe d'adolescents âgés de 11 à 13 ans est constitué, puis un deuxième groupe de jeunes âgés de 14 à 15 ans.

d) Les équipes :

- Les mercredis

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur et de deux animateurs. Des réunions d'équipe sont organisées en fin de période afin de planifier les animations, activités, sorties de la période suivante.

- Les vacances scolaires

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur et de deux animateurs. Des réunions de préparation du séjour sont programmées en amont.

e) *Le transport :*

Le service enfance dispose d'un minibus permettant d'assurer le transport des enfants.

IV. CONCLUSION

Le projet éducatif est un document évolutif, sur lequel l'ensemble des professionnels s'appuient pour exercer leur fonction. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Les directeurs et équipes d'animation des Accueils de mineurs ont l'obligation de l'appliquer sur le terrain à travers leurs actions, tout en veillant à être en lien avec le Projet Educatif de Territoire. Pour cela, les directeurs le mettent en œuvre et en précisent les conditions de réalisation dans le document dénommé « Projet Pédagogique ».